Seconde phase de renaturation des berges françaises du Rhin entre Huningue et Lauterbourg

PROGRAMME

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Direction Territoriale de Strasbourg

4 quai de Paris

CS-30 367

67010 STRASBOURG CEDEX

Tél : 0369486732

Table des matières

1. Introduction 3
a. Contexte 3
b. 1ère phase de renaturation 3
2. Présentation générale du projet 3
a. Poursuite de l'engagement pour la renaturation des berges 3
b. Durée du projet 3
3. Présentation des sites à renaturer 4
a. Site 1 – Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 342.8 4
b. Site 2 – Munchhausen - PK Rhin 342.8 à 343.6 5
c. Site 3 – Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3 5
d. Site 4 – Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7 6
4. Contenu du projet de renaturation 6
5. L'objectif à atteindre 6
a. Site 1 et site 2 – Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 343.6 – Proposition de travaux 7
b. Site 3 – Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3 – Proposition de travaux 7
c. Site 4 – Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7 - Proposition de travaux 8
6. Résultats attendus 8
7. Contraintes et exigences 8
8. Budget et échéances 9

1. Introduction

a. Contexte

Axe économique majeur pour l'Europe, le Rhin Supérieur est étroitement lié à la prospérité de la plaine d'Alsace. Pour autant, ce développement s'est fait au prix de lourds travaux d'aménagement, lesquels ont considérablement altéré les écosystèmes exceptionnels liés au fleuve et aux milieux alluviaux.

Face à la prise de conscience de la valeur des écosystèmes rhénans, de nombreuses mesures ont été progressivement mises en œuvre ces dernières décennies pour protéger, restaurer et améliorer la biodiversité de ces milieux.

Les berges françaises du Rhin Supérieur entre Huningue et Lauterbourg peuvent revêtir un intérêt écologique majeur, en hébergeant une biodiversité remarquable avec un grand nombre d'espèces végétales et animales, dont certaines emblématiques.

En 2020, Voies Navigables de France (VNF) – Direction Territoriale de Strasbourg a adhéré au Plan Rhin Vivant en tant que partenaire associé et s'est engagé à se mobiliser en faveur du Plan autour d'un certain nombre d'actions de portage et de sensibilisation.

C'est dans ce cadre qu'une étude sur la faisabilité pour la renaturation de ces berges a été menée par VNF en tant que gestionnaire du Domaine Public Fluvial (DPF) :

> *Etude de renaturation des berges en rive gauche du Rhin Supérieur entre Lauterbourg et Huningue – INGEROP – 2020/2021*

Celle-ci a permis d'établir un bilan de l'état écologique de 100 kilomètres de berges françaises et de leurs potentialités de restauration, ainsi qu'une ébauche de programme de travaux de renaturation calée sur des priorités définies par le bureau d'études.

b. 1ère phase de renaturation

Sur la base de ce programme, VNF a concrétisé une première phase d'études et de travaux en 2024-2025 sur deux sites de berges identifiées comme écologiquement faibles et disposant d'un fort potentiel de renaturation : Ile de Gerstheim (300 ml) et Ile du Rohrschollen à Strasbourg (180 ml).

2. Présentation générale du projet

a. Poursuite de l'engagement pour la renaturation des berges

VNF souhaite désormais poursuivre par une nouvelle phase de renaturation de berges.

Le projet consiste ainsi en la réalisation de cette seconde phase d'études et de travaux pour la renaturation sur quatre sites identifiés comme prioritaires :

- Site 1 : Commune de Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 342.8
- Site 2 : Commune de Munchhausen - PK Rhin 342.8 à 343.6
- Site 3 : Commune de Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3
- Site 4 : Commune de Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7

b. Durée du projet

Cette seconde phase est prévue sur une durée de trois années avec un démarrage des études en 2027.

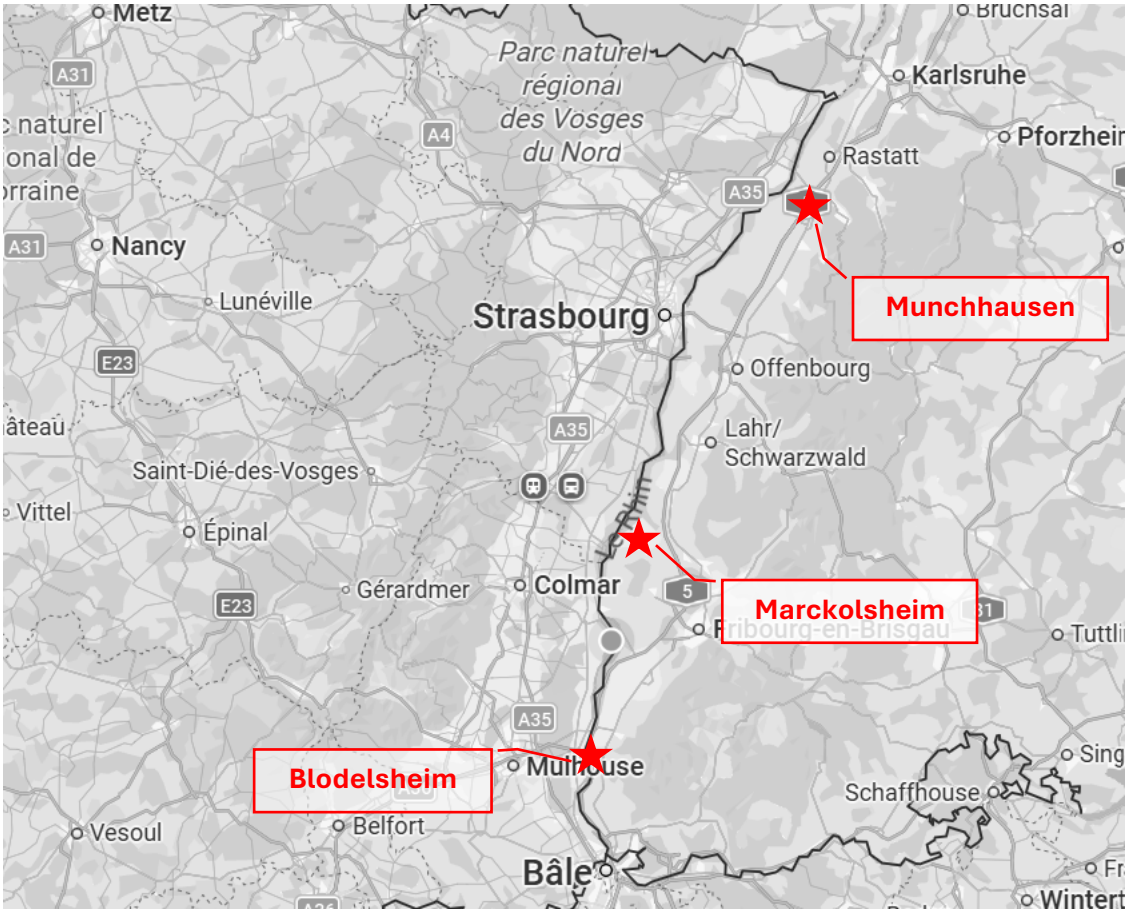
La planification prévisionnelle souhaitée est la suivante :

- 2027 : études sites 1 et 2
- 2028 : Travaux site 1 / Fin études site 2 / études sites 3 et 4

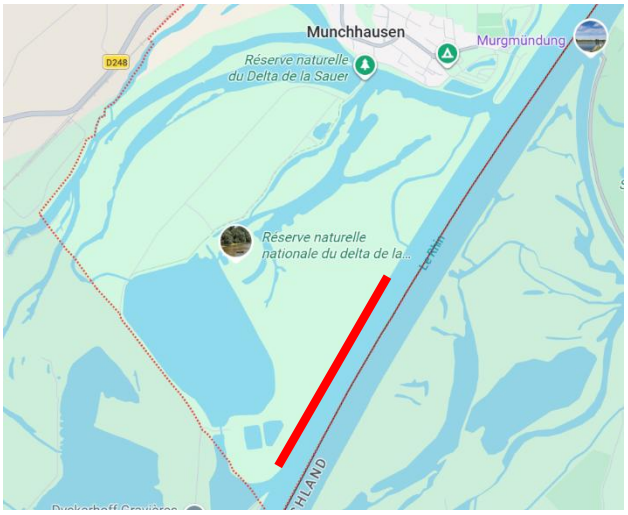
- 2029 : Travaux site 2 / Fin études sites 3 et 4
- 2030 : Travaux sites 3 et 4

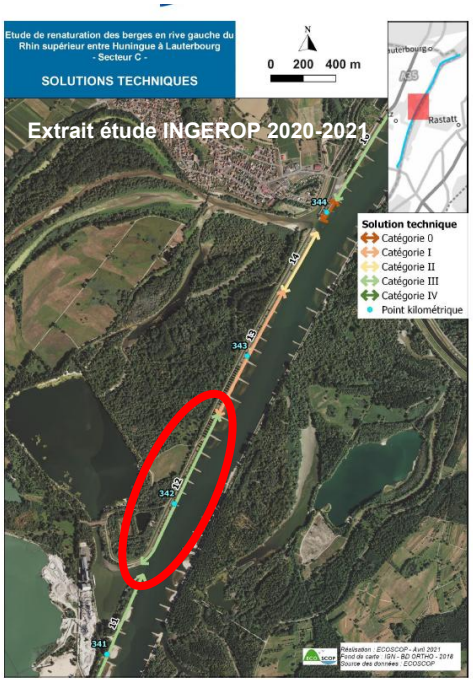
3. Présentation des sites à renaturer

Le projet de renaturation de ces quatre sites se base sur l'étude de faisabilité réalisée en 2021, laquelle est annexée au présent programme.

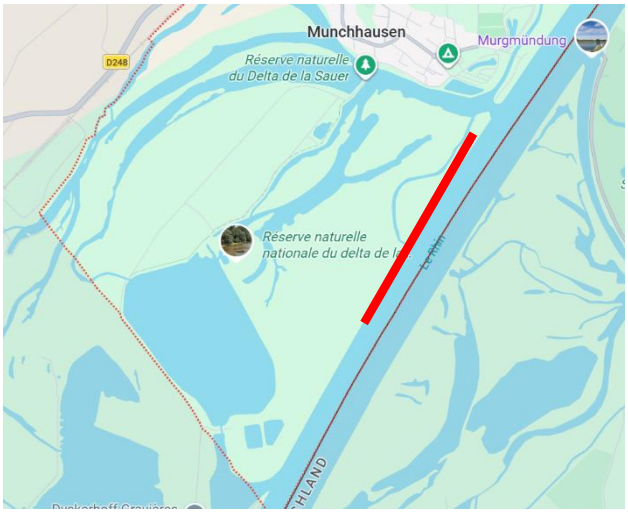


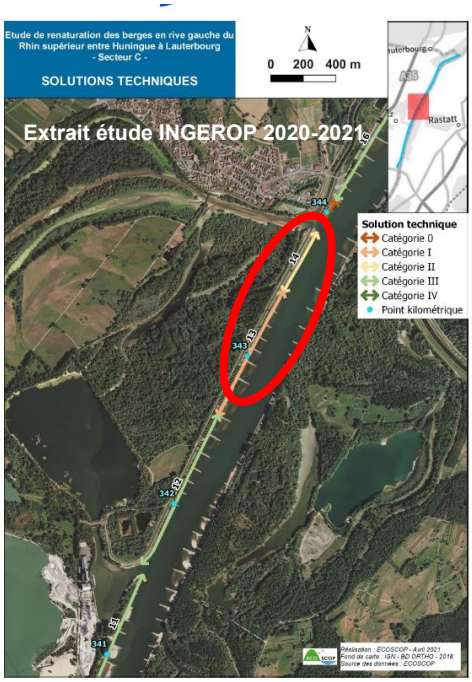
a. Site 1 – Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 342.8





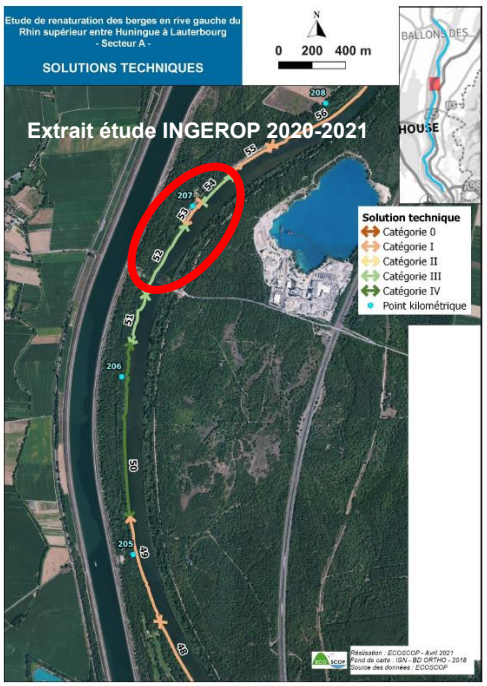
b. Site 2 – Munchhausen - PK Rhin 342.8 à 343.6





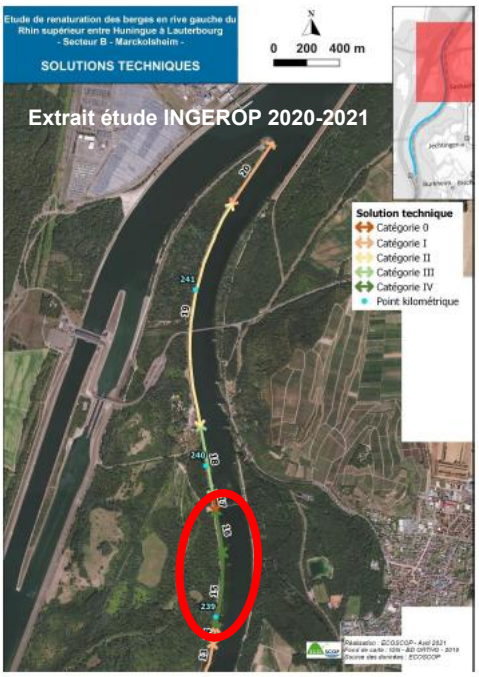
c. Site 3 – Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3





d. Site 4 – Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7





4. Contenu du projet de renaturation

Le projet de renaturation de ces quatre sites intègre :

- La maitrise d'œuvre du projet pour les missions EP, AVP valant PRO, AMT, EXE, AOR, MC, dont :
 - Les études préliminaires visant à la proposition de linéaires de tronçons de berges à renaturer ;
 - Les études de projet
 - L'aide à la passation et au suivi des études complémentaires nécessaires à son établissement (topographie, pyrotechnie, bathymétrie, etc.) ;
- Les études complémentaires
- Les études environnementales ;
- Les travaux de renaturation.

5. L'objectif à atteindre

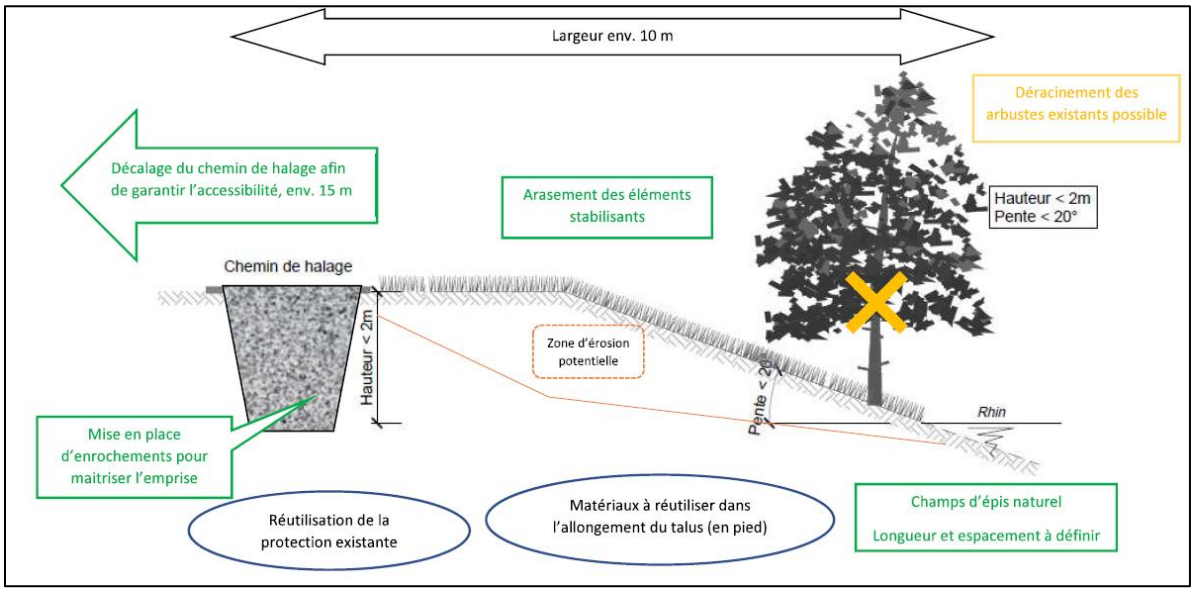
L'objectif à atteindre est la préservation et l'amélioration écologique de l'état constaté sur les tronçons qui seront désignés. Cette amélioration dépend donc des caractéristiques écologiques initiales des tronçons et de leurs capacités de renaturation.

➢ Impact de l'étude de faisabilité :

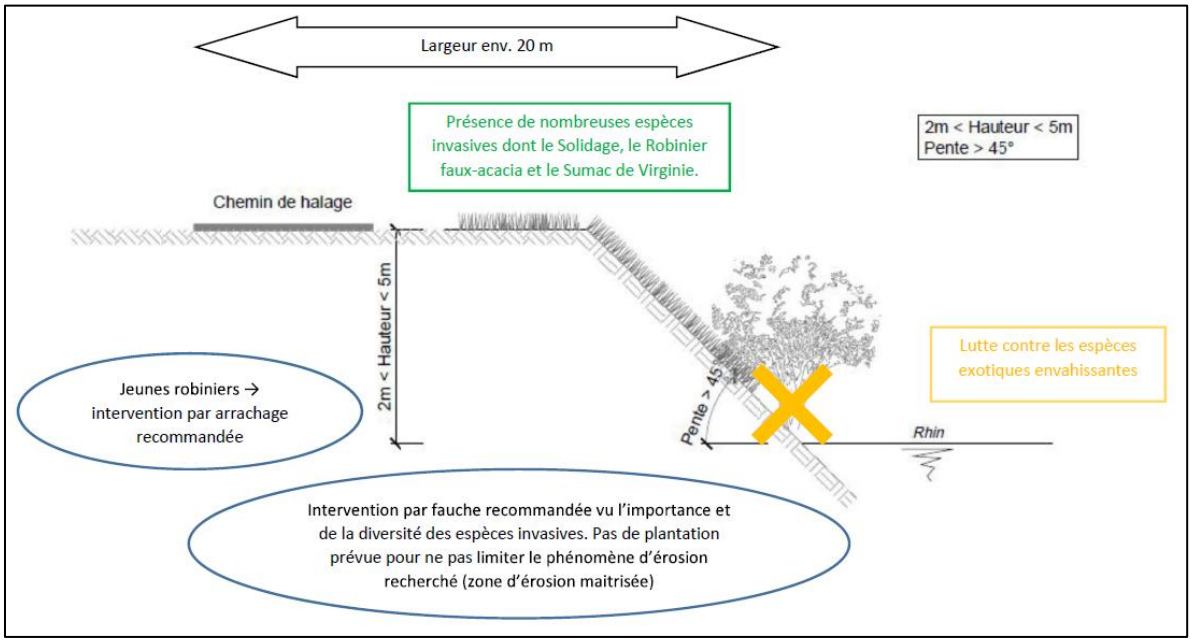
L'étude de faisabilité menée en 2020-2021a permis le classement de 100 tronçons identifiés, sur le linéaire de berges étudiée, selon leur intérêt écologique et leur potentialité de renaturation. Des propositions de travaux ont également été proposées pour chacun de ces tronçons.

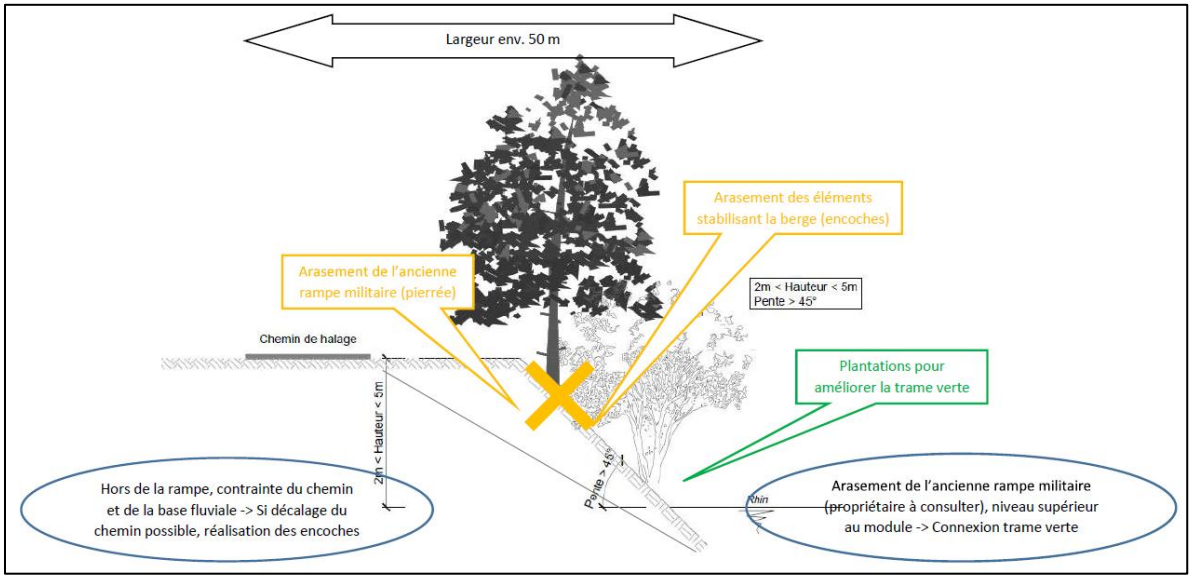
Ce classement et ces propositions restent des références panoramiques de base à l'étude pour la désignation des tronçons et des travaux pour cette phase. Les études préliminaires doivent cependant les approfondir et les préciser.

a. Site 1 et site 2 – Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 343.6 – Proposition de travaux (INGEROP)

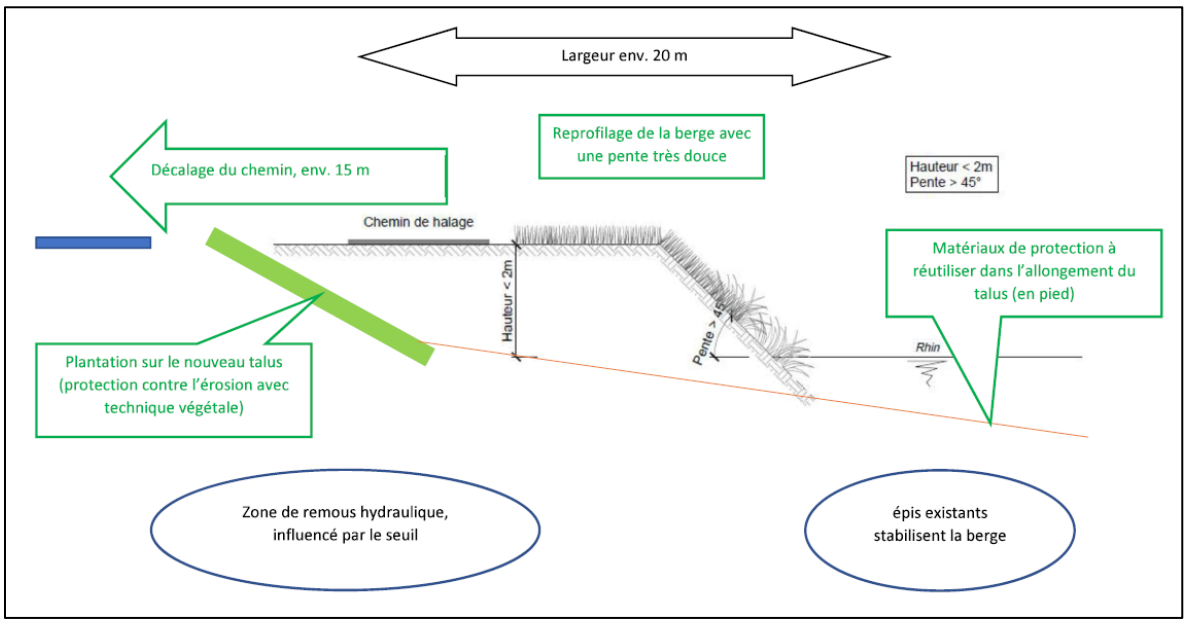


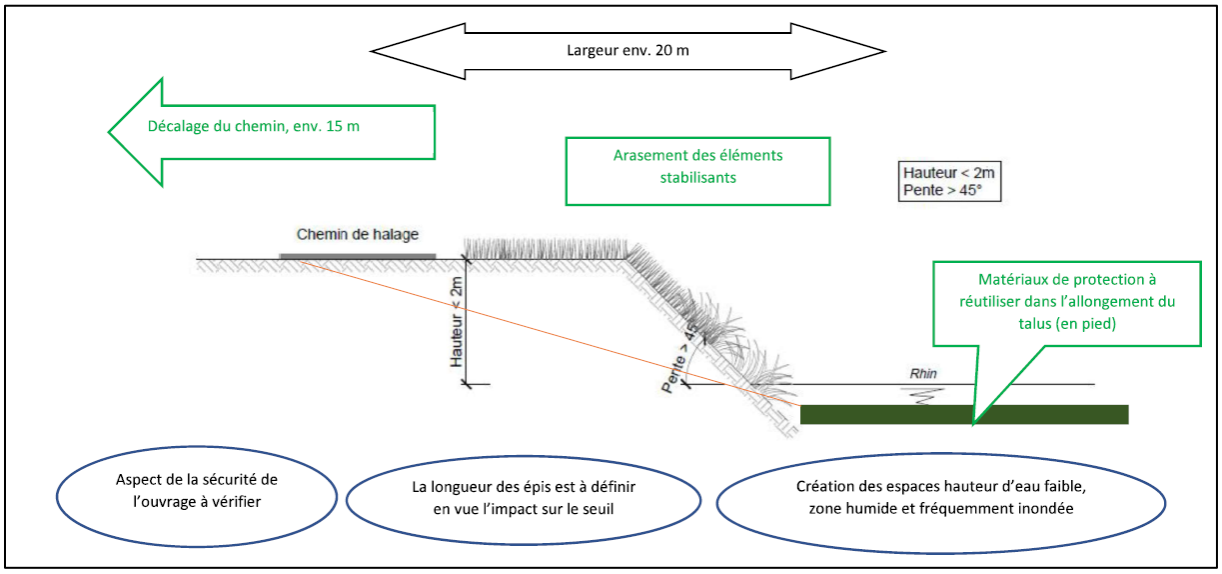
b. Site 3 – Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3 – Proposition de travaux (INGEROP)





c. Site 4 – Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7 - Proposition de travaux (INGEROP)





6. Résultats attendus

Les effets attendus à terme après travaux sont, selon les sites :

- La dés-anthropisation des berges
- L'augmentation de la biodiversité faunistique et floristique.
- L'ouverture de nouveaux milieux humides
- La sédimentation favorable à l'installation de la biodiversité
- La stabilisation de la berge pour une érosion contrôlée

7. Contraintes et exigences

➢ Exigences d'objectif et spatiales

L'ensemble des tronçons sélectionnés doit pouvoir répondre à une cohérence de travaux sur des secteurs regroupés (ex. Site 1 et Site 2).

Les études de projets devront être établies en concomitance avec les projets éventuels d'autres collectivités partenaires (RNN, EDF, Région Grand Est, RP Freiburg, etc.) est à privilégier.

Notamment :

- Les études des Sites 1 et 2 seront en concomitance avec le projet de restauration hydraulique du delta de la Sauer, mené par le SDEA au sein de la RNN du delta de la Sauer
- Les études des Sites 3 et 4 devront être établies en partenariat avec EDF dans le cadre de leur programme de redynamisation du Vieux-Rhin lié aux concessions hydrauliques.

- Contraintes réglementaires

 Code de l'urbanisme

 Certains tronçons peuvent être classés en zone naturelle et forestière (zone N). Les aménagements sont susceptibles d'être admis dans le cadre des travaux nécessaires.

 Les affouillements pouvant être d'une profondeur supérieure à 2 mètres mais portant sur une superficie inférieure à 2 hectares, un permis d'aménager ne sera pas nécessaire.

 Code de l'environnement

 Les travaux relèveront de la rubrique 3.3.5.0 2° d) : soumis à déclaration de la nomenclature « eau » R. 214-1 du Code de l'environnement :

- Contraintes foncières et de gestion

 EDF est le propriétaire privé de la majeure partie des iles du Rhin haut-rhinoise afin d'en assurer l'exploitation hydraulique. Toutefois, l'État reste propriétaire de la bande de terrain depuis le lit du Vieux-Rhin incluant le chemin de halage en tant que Domaine Public Fluvial. Dans cet espace, la gestion des berges en rive gauche du Vieux Rhin est assurée par Voies Navigables de France (VNF).

 Par ailleurs, un partenariat existe entre EDF et le CSA pour la conservation des milieux naturels sur les iles rhénanes.

- Contraintes de zonages environnementaux
 - Natura 2000 :
 - Réserve naturelle nationale ou régionale
 - Réserve de chasse
 - Forêt de protection
 - Site RAMSAR

- Exigences environnementales

 Les mesures écologiques à mettre en œuvre devront tenir compte des résultats de des inventaires Faune-Flore-Habitats naturels afin d' « Éviter » ou « Réduire » tout impact sur la biodiversité présente.

 Cet évitement et/ou réduction des impacts environnementaux s'imposera tant dans la conception des aménagements proposés que sur leur réalisation (travaux et accès à la zone).

8. Budget et échéances

Le budget alloué pour la partie travaux de cette opération a été estimé à 4 070 000 € HT.

Les travaux feront l'objet de trois tranches fonctionnelles :

- **Tranche ferme** : Site 1 – Munchhausen - PK Rhin 342.0 à 342.8
- **Tranche Optionnelle 1** : Site 2 : Commune de Munchhausen - PK Rhin 342.8 à 343.6
- **Tranche Optionnelle 2** :
 - Site 3 : Commune de Blodelsheim - PK Rhin 206.5 à 207.3
 - Site 4 : Commune de Marckolsheim - PK Rhin 238.9 à 239.7

Le maître d'ouvrage souhaite engager le marché de travaux pour l'ensemble des sites fin 2027.